



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES INSTANCES MUNICIPALES**

Année 2021

4^{ème} Séance

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SEANCE DU MERCREDI 30 AVRIL 2021

Le 30 avril 2021 à 21h00, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 14 avril 2021, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre BELL-LLOCH, M. Djamel HAMANI, Mme Sarah TAILLEBOIS, M. Khaled BEN-MOHAMED, Mme Fatmata KONATE, M. Albertino RAMAEL, M. Luc LADIRE, Mme Isabelle OUGIER, M. Shamime ATTAR, Mme Bernadette EBODE ONDOBO, M. Abdallah BENBETKA, Mme Sonia GUENINE, M. Valentin IERG, Mme Fabienne LEFEBVRE, M. Ludovic LECOMTE, Mme Agnès JEANNET, M. Eric CHANTRY, Mme Laurence JEANNE, M. Meher BOUAZZA, M. Stéphane BOUVIER, Mme Salima SOUIH, M. Rachid EDDAÏDJ, M. Christophe FORESTIER, Mme Sandra BAHRI, Mme Maeva DURAND, Mme Sophia Camélia AMIMEUR, Mme Margot MORONVALLE, Mme Laurence DEXAVARY, Mme Karen DEGOUVE, M. David MONTAVA, M. Frédéric BOURDON, Mme Nina SERON, M. Alain AFFLATET, M. Jérôme AUBERTIN, M. Emmanuel NJOH, Mme Carole GUISSSET, Mme Christelle NABAIS et Mme Chloé SALANON.

ONT DONNE PROCURATION

M. Salah BEN MOHAMED à M. Khaled BEN-MOHAMED, Mme Béatrice BUCHOUX à Mme Maeva DURAND, Mme Rachida KABBOURI à M. Luc LADIRE, M. Ryadh SALLEM à M. Frédéric BOURDON

ABSENTS :

Mme Catherine SU, M. Jean-Claude KENNEDY, M. Michel LEPRETRE, Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, M. Philippe BEYSSI, Mme Isabelle LORAND, M. Francesco PORPIGLIA, M. Hocine TMIMI, Mme Elsa KACZMAREK, Mme Canelle CIRANY et M. Jacques PERREUX.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité, M. Ludovic LECOMTE, pour remplir la fonction de secrétaire. Madame Sandrine GELY, directrice générale des services, qui assistait à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu sommaire de la séance du 31 mars 2021.

Approuvé

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry A venir »]

1- Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission de Monsieur Djamel HAMANI, premier adjoint au Maire.

Par courrier arrivé en mairie le 31 mars 2021, Madame la Préfète du Val-de-Marne a accepté la démission de Monsieur Djamel HAMANI de ses fonctions de premier adjoint au Maire.

Il est en conséquence proposé au Conseil municipal d'élire un nouvel adjoint afin de procéder à son remplacement.

Ce remplacement s'effectue par une élection au scrutin secret à la majorité absolue en application des articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'article L.2122-7-2 précise que : « Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le Conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Seuls les conseillers municipaux masculins peuvent donc se porter candidat au poste d'adjoint en remplacement de M. Djamel HAMANI.

Il est proposé au Conseil municipal de décider que le nouvel adjoint prenne le même rang que l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau. Cette proposition est mise aux voix :

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

41 voix pour (groupes CRC, PS, EELV, VEM, M. Afflatet, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabais, Mme Salanon)

0 voix contre

1 abstention (M. Aubertin)

Le bureau est constitué :

Mmes Seron et Salanon acceptent d'être assesseurs. M. Ludovic Lecomte accepte d'être secrétaire. Ces désignations ne font l'objet d'aucune observation.

Le groupe CRC propose la candidature de M. Luc LADIRE.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

| | |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés | 42 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 36 |
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 6 |
| Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau | 0 |
| Nombre de votes blancs | 2 |
| Suffrages exprimés | 34 |
| Majorité absolue (suffrages exprimés/2 +1) | 17 |

A obtenu : **M. Luc LADIRE** :.....34 voix

M. Luc LADIRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire de Vitry-sur-Seine et est immédiatement installé.

2- Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission de Monsieur Luc LADIRE, septième adjoint au Maire.

Par courrier arrivé en mairie le 9 avril 2021, Madame la Préfète du Val-de-Marne a accepté la démission de Monsieur Luc LADIRE de ses fonctions de 7ème adjoint au Maire.

Il est en conséquence proposé au Conseil municipal d'élire un nouvel adjoint afin de procéder à son remplacement.

Seuls les conseillers municipaux masculins peuvent se porter candidat au poste d'adjoint en remplacement de M. Luc LADIRE.

Il est proposé au Conseil municipal de décider que le nouvel adjoint prenne le même rang que l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau.

Il est proposé au Conseil municipal de décider que le nouvel adjoint prenne le même rang que l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau. Cette proposition est mise aux voix :

Adoptée à l'unanimité des voix par :

42 voix pour (groupes CRC, PS, EELV, VEM, VAV)

0 voix contre

0 abstention

Le même bureau est reconduit.

Le groupe CRC propose la candidature de M. Djamel HAMANI.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

| | |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés | 42 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 36 |
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 6 |
| Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau | 1 |
| Nombre de votes blancs | 4 |
| Suffrages exprimés | 31 |
| Majorité absolue (suffrages exprimés/2 +1) | 16 |

A obtenu : **M. Djamel HAMANI** :.....31 voix

M. Djamel HAMANI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé septième adjoint au maire de Vitry-sur-Seine et est immédiatement installé.

3- Invitation du Conseil municipal à se prononcer sur le maintien d'une Adjointe au Maire dans ses fonctions et, sous réserve de ce vote, élection d'une nouvelle Adjointe.

Par arrêté du Maire du 14 avril 2021, Mme Catherine SU s'est vu retirer les délégations qui lui avaient été confiées.

Lorsque la délégation à un adjoint lui est retirée, le dernier alinéa de l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales précise que « le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Aussi, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le maintien ou non de Mme Catherine SU dans ses fonctions d'Adjointe au Maire. Monsieur le Maire met aux voix cette question.

Le groupe VEM, M. Njoh, Mme Guisset, Mme Nabais et Mme Salanon ayant décidé de ne pas prendre part au vote,

Rejetée à l'unanimité des voix exprimées par :

0 voix pour

30 voix contre (groupes CRC, PS et EELV)

2 abstentions (M. Aubertin et M. Afflatet)

Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe en remplacement de Madame SU et de se prononcer sur le rang de cette dernière dans l'ordre du tableau du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de décider que le nouvel adjoint prenne le même rang que l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau. Cette proposition est mise aux voix :

Adoptée à l'unanimité des voix par :

42 voix pour (groupes CRC, PS, EELV, VEM, VAV)

0 voix contre

0 abstention

Le même bureau est reconduit.

Le groupe EELV propose la candidature de Mme Salima SOUIH.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

| | |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés | 42 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 36 |
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 6 |
| Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau | 0 |
| Nombre de votes blancs | 5 |
| Suffrages exprimés | 31 |
| Majorité absolue (suffrages exprimés/2 +1) | 16 |

A obtenu : **Mme Salima SOUIH** :31 voix

Mme Salima SOUIH ayant obtenu la majorité absolue est proclamée sixième adjointe au maire de Vitry-sur-Seine et est immédiatement installée.

4- Indemnités de fonctions allouées au maire, adjoints au maire et conseillers municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire a informé les Conseillers municipaux de la date du prochain Conseil municipal : le mercredi 19 mai 2021 à 20h30. Les convocations seront envoyées de manière dématérialisée le 12 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 30 avril 2021 à 23 heures 03.

Le secrétaire
M. LECOMTE



M. Lecomte

Le président
M. BELL-LLOCH



M. Bell-Lloch